



EXIGEONS LE RETRAIT DU PROJET DE LOI SANTÉ,

l'abandon du plan d'économies de 3 milliards pour les hôpitaux, l'arrêt des attaques contre les conventions collectives et les établissements !

Les Agences Régionales de Santé viennent de recevoir les instructions concernant le plan d'économies de 3 milliards d'euros à réaliser sur les établissements de santé jusqu'en 2017 :

- Moins de lits et de capacité d'accueil,
- Une masse salariale sous contrôle,
- Une renégociation des accords sur les 35 heures ...

CELA SUFFIT !

Il faut mettre un terme à cette politique de baisse des dépenses publiques, il faut mettre un coup d'arrêt aux suppressions de postes, à la dégradation des conditions de travail dans nos établissements et services, au gel des salaires et rémunérations et à la dégradation du service public.

Malgré le boycott des médias, la grève interprofessionnelle du 9 avril, réunissant près de 300 000 manifestants, pour le retrait du Pacte de responsabilité, de la loi Macron et du projet de loi Santé, a été un succès.

Au lendemain du 9 avril, le gouvernement a annoncé une nouvelle baisse des crédits pour la santé et l'assurance

maladie. Ces mesures d'austérité s'ajoutent au plan d'économies de 3 milliards déjà décidées, et vont déboucher à terme sur la suppression de 22 000 postes.

Parallèlement, le projet de loi de « modernisation de la santé » voté le 14 avril en première lecture, rend obligatoire l'adhésion pour tous les hôpitaux à un groupement hospitalier de territoire (GHT). C'est un prélude à la fusion des hôpitaux publics entre eux, mais aussi avec le secteur privé, et de fait, **à la suppression massive de postes dans le service public hospitalier, ainsi que des mises à disposition dans le privé.**



Ces dispositions :

- **aggravent encore les restructurations de l'offre de soins, les destructions, la mutualisation d'effectifs et vont accélérer la privatisation de l'hôpital public, comme les déserts médicaux ;**
- **déboucheront sur de nouveaux Contrats de Retour à l'Équilibre Financier (CREF), qui vont se traduire par des milliers de suppressions de postes, ou par des attaques contre les jours RTT et les emplois.**

La réforme territoriale renforce l'offensive contre les métiers. C'est l'ensemble du secteur social et médico-social qui est attaqué, au nom de la réduction des dépenses publiques et la baisse du coût du travail imposée par le pacte de responsabilité. Les fédérations patronales du secteur social s'attaquent eux, aux Conventions Collectives.

Dans de nombreux établissements, la lutte s'organise contre l'ensemble de ces mesures d'austérité et leurs conséquences. ➤

👉 La CGT appelle à une journée de grève nationale et de manifestations devant les ARS, les préfectures, etc... ainsi qu'à un rassemblement devant le ministère le 25 juin 2015 pour exiger :

- *Le retrait du projet de loi santé et du pacte de responsabilité,*
- *L'arrêt des fermetures de lits et services,*
- *L'arrêt des réorganisations de l'offre de soin et de l'action sociale,*
- *L'abandon de toutes les mesures d'économies qui asphyxient les établissements et les services;*
- *Le maintien de tous les postes et l'embauche d'effectifs qualifiés en mesure de répondre aux besoins de la population avec des conditions de travail décentes,*
- *La défense des droits statutaires et conventionnels de la BASS,*
- *L'augmentation générale des salaires et de meilleurs déroulements de carrière,*
- *L'augmentation des pensions,*
- *L'arrêt de la casse des métiers du social.*

Le gouvernement doit prendre en compte les revendications des personnels des secteurs de la santé, du médico-social et du social, et pas seulement avoir une oreille attentive pour les employeurs et patrons.

***Ce n'est pas à nous de payer leur crise...
et les cadeaux aux plus riches !***

Les pertes engendrées sont énormes et injustes, jugez-en plutôt !

- Pour un ASH au 11^{ème} échelon de l'échelle 3 à l'indice 363, le salaire brut est de 1 680,80 €. S'il avait suivi l'inflation, il s'élèverait à 1 875 € bruts : **la perte est de 194,20 € par mois.**
- Pour un AS ou un OPQ au 11^{ème} échelon de l'échelle 4 à l'indice 375, le salaire brut est de 1 736,36 €. S'il avait suivi l'inflation, il s'élèverait à 1 953 € bruts : **la perte est de 216,16 € par mois.**
- Pour une infirmière de classe supérieure en catégorie B au 6^{ème} échelon à l'indice 540, le salaire brut est de 2 500 €. S'il avait suivi l'inflation il s'élèverait à 2 851 € bruts : **la perte est de 351 € par mois.**
- Pour une infirmière 1^{er} grade en catégorie A au 8^{ème} échelon à l'indice 509, le salaire brut est de 2 356 €. S'il avait suivi l'inflation, il s'élèverait à 2 666 € bruts : **la perte est de 310 € par mois.**



Le 25 juin 2015, la confédération CGT, dans le cadre de sa campagne « salaires » a décidé partout dans le territoire, de remettre les pétitions « salaires » en direction des préfectures et propose aux salarié-es une journée de grève et de manifestations ce même jour.

TOUS EN GRÈVE LE 25 JUIN 2015 !